



Certificat médical de non contre-indication à la pratique des sports de montagne

Je soussigné, Docteur

Certifie avoir examiné : NOM Prénom

Né(é) le :

Après examen, atteste que l'intéressé(e) ne présente pas à ce jour de contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives des sports de montagne y compris l'alpinisme.

Le cas échéant mentionner la ou les disciplines dont la pratique est contre-indiquée :

- | | | |
|--------------------------|---|---|
| Escalade | <input type="checkbox"/> Activité contre-indiquée | <input type="checkbox"/> Pratique compétition contre-indiquée |
| Ski-Alpinisme | <input type="checkbox"/> Activité contre-indiquée | <input type="checkbox"/> Pratique compétition contre-indiquée |
| Raquettes à Neige | <input type="checkbox"/> Activité contre-indiquée | |
| Randonnée | <input type="checkbox"/> Activité contre-indiquée | |
| Canyonisme | <input type="checkbox"/> Activité contre-indiquée | <input type="checkbox"/> Pratique compétition contre-indiquée |
| Alpinisme | <input type="checkbox"/> Activité contre-indiquée | |
| Ski de Fond | <input type="checkbox"/> Activité contre-indiquée | <input type="checkbox"/> Pratique compétition contre-indiquée |
| Ski Alpin | <input type="checkbox"/> Activité contre-indiquée | <input type="checkbox"/> Pratique compétition contre-indiquée |
| Via Ferrata | <input type="checkbox"/> Activité contre-indiquée | |

Date

Cachet du médecin :

Signature :

À compléter par le(a) licencié(e)

En cas de contre-indication pour l'une des activités, je certifie avoir pris connaissance et tenir compte des précautions et restrictions éventuelles des pratiques.

Date: **Signature:**

RAPPEL :

Le certificat médical est une obligation légale conformément aux articles L231-2 et L231-3 du Code du sport. Le certificat médical permet d'établir l'absence de contre-indication à la pratique du sport mentionne, s'il y a lieu, la ou les disciplines dont la pratique est contre-indiquée. Il peut, à la demande du licencié, ne porter que sur une discipline ou un ensemble de disciplines connexes. La production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de l'activité des sports statutaires est exigé lors de la délivrance de licence et pour la pratique de l'alpinisme.

Le certificat médical doit être renouvelé annuellement et doit dater de moins d'un an à compter du jour où il a été délivré.